



PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT DE SAVOIE

En cette période profondément troublée, les fondations sociétales qui ont jusque-là prévalu montrent, chaque jour un peu plus, leurs limitations.

Nous, le Peuple, ne pouvons plus espérer quoi que ce soit de ceux qui se prétendent être nos « élites », et ne les reconnaissons pas. Ils n'ont que trop montré la prévalence de leurs ambitions et de leurs intérêts personnels en œuvrant sans scrupules au détriment de nos droits fondamentaux.

La société humaine tout entière, soumise à l'infinie somme des égoïsmes individuels oligarchiques, des agendas cachés de groupuscules devenus destructeurs, des intérêts économiques regroupés dans les mains de quelques-uns, ainsi que des déséquilibres notamment économiques, sociétaux et écologiques engendrés par l'immense poids de ces transgressions, ne reflète plus que l'ombre de ce que fut son idéal de paix, de justice, d'équité et de prospérité pour tous.

Il n'empêche qu'au fond de lui-même, l'être humain veut garder l'espoir d'un monde où la joie, l'authenticité et le respect de chacun formeraient le quotidien d'une vie propice à son évolution dans toutes ses dimensions, y compris spirituelles.

Notre souveraineté nous conduit à décider que la soumission à l'oppression ne doit pas perdurer.

C'est encore notre souveraineté qui forme le socle du renouveau de la Savoie, et nous permet aujourd'hui de dépasser les blessures qui nous ont été infligées dès avant 1860, et jusqu'à ce jour par la République Française, qui n'a eu de cesse de tenter de gommer notre histoire millénaire.

Une histoire nationale, qui après avoir illuminé l'Europe toute entière, a été bafouée depuis l'annexion et n'est toujours pas légitimée au regard du Droit International Public, plus particulièrement de l'ONU.

En effet, le Droit International confirme aux yeux du monde, que le territoire de Savoie est historiquement et légitimement celui de son peuple.



Aussi, devant les instances internationales, nous proclamons haut et fort nos droits inaliénables pour la restauration de notre Nation.

C'est sous le regard de nos ancêtres, ceux-là mêmes qui continuent à guider nos pas pour faire valoir la souveraineté du peuple de l'État de Savoie, que nous la déclarons comme revenant de droit, aujourd'hui, à toutes les savoyardes et tous les savoyards qui habitent sur ce sol et qui portent les valeurs et l'histoire de l'État de Savoie en leur cœur.

De même que tous les savoyards sont libres et égaux en droit dès la naissance, ils le restent quels que soient leur âge et leur sexe, sans distinctions sociales.

Par conséquent, ce Préambule de la Constitution de l'État de Savoie a pour fonction d'affirmer les idéaux et la mission de cet État dont son peuple est le socle.

C'est ainsi que nous affirmons solennellement ce qui suit :

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE NOTRE ÉTAT DE SAVOIE

CONSIDÉRANT que savoyards de sol depuis des générations, ou savoyards de cœur depuis notre choix d'y vivre durablement et d'assimiler comme nôtres les valeurs et l'histoire de la Savoie, nous avons ensemble choisi de rédiger le Préambule de la Constitution de l'État de Savoie.

CONSIDÉRANT que les aspirations de chacun pour l'exercice d'une souveraineté individuelle et collective sont légitimes.

CONSIDÉRANT que le territoire de Savoie est un et indivisible, et qu'afin d'y vivre comme il l'entend et selon les seules règles qu'il jugera utiles de s'y donner, le Peuple de Savoie est seul légitime pour revendiquer son droit à l'autodétermination.

CONSIDÉRANT que dans le respect de tous et aux côtés de chacun, l'État de Savoie doit contribuer à la préservation d'un environnement aussi sain et naturel que possible.

CONSIDÉRANT que ce qui n'est pas restreint par l'impératif de préserver les droits de tous est librement laissé au jugement de chacun.

CONSIDÉRANT que l'État de Savoie, directement mandaté par le Peuple de Savoie, se doit de rester aussi loin que possible des écueils que sont notamment la corruption et la discrimination, afin qu'au travers de ses missions régaliennes, il crée pour tous un environnement législatif issu du bon sens, de la raison et qui soit propice à l'épanouissement individuel.



Conseil Gouvernemental de l'Etat de Savoie
Duché de Savoie

CGES – BP. 80871 Grésy-sur-Aix 73108 cedex
www.gouv-savoie.org / cges@gouv-savoie.org



LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son soutien à un État de Savoie qui aura pour mission de rendre possible ce qui est énoncé dans le Préambule de la Constitution.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME le fait qu'aucune règle de droit ne puisse lui être imposée sur le territoire de Savoie si elle ne résulte du seul droit établi par l'État de Savoie. Est nulle de par son caractère anticonstitutionnel toute règle qui stipule autrement.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son soutien à la rédaction d'une Constitution qui, dans l'esprit du présent Préambule, institue un gouvernement porteur des meilleures garanties de transparence, de respect et de liberté.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME que toute modification de la future Constitution doit emprunter la voie référendaire.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son droit de pouvoir nommer le gouvernement de son choix par sa représentativité la plus directe possible. Le choix du mode de désignation du gouvernement lui sera soumis par voie référendaire, et il s'appliquera dès la première désignation à l'issue de la phase de transition marquant de ce fait la fin de la période de colonisation.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son droit d'exercer sa vigilance avisée sur les actions de l'État de Savoie.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son droit de dissoudre le gouvernement de l'Etat de Savoie, lorsque celui-ci ou les institutions violent la constitution. Un nouveau gouvernement sera mis en place par les voies que le Peuple aura choisies.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son droit à être régulièrement consulté par voie référendaire sur les questions qu'il juge utiles.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME son attachement à ce que les représentants des institutions et tout personnel œuvrant pour le compte de l'État de Savoie agissent envers lui hors de tout conflit d'intérêt, avec probité, respect et bienveillance.



Conseil Gouvernemental de l'Etat de Savoie
Duché de Savoie



CGES – BP. 80871 Grésy-sur-Aix 73108 cedex
www.gouv-savoie.org / cges@gouv-savoie.org

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME que la Constitution, à bâtir avec le concours du peuple de l'État de Savoie, devra établir un pacte social par lequel sera respecté l'équilibre entre, d'une part les droits et les libertés individuelles et, d'autre part, les nécessaires sacrifices et devoirs auxquels chacun doit consentir pour que la société toute entière puisse fonctionner harmonieusement et au plus grand bénéfice de tous.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME sa détermination à rédiger une Charte des Valeurs Fondamentales.

LE PEUPLE DE SAVOIE PROCLAME que le Préambule de la Constitution aura valeur constitutionnelle.

Fait à Thonon les Bains le 8 décembre 2021

Le Sénat Souverain de Savoie

Conseil Gouvernemental de l'État de Savoie

Nommé par le Conseil National de l'État de Savoie



Conseil Gouvernemental de l'Etat de Savoie
Duché de Savoie

CGES – BP. 80871 Grésy-sur-Aix 73108 cedex
www.gouv-savoie.org / cges@gouv-savoie.org

